



# VOTRE ADHESION 2021

Nous soussigné(e)s .....  
Fonction .....  
Groupe <sup>(1)</sup> / Société / Organisme <sup>(2)</sup> .....  
Adresse .....  
Téléphone fixe ..... Mobile .....  
Adresse e-mail.....

Ayant pris connaissance des conditions d'adhésion ci-dessous indiquées,  
Vous prions de bien vouloir compter notre Groupe / Société / Organisme <sup>(2)</sup> au nombre  
des membres actifs du CEBP.

Sa représentation auprès du CEBP sera assurée par <sup>(2)</sup> :

- nous-mêmes
- ....., ..... (fonction).

Nous vous demandons de nous adresser la facture correspondant à cet engagement.  
Notre règlement que nous vous adressons par <sup>(2)</sup> chèque ci-joint /virement/à réception de  
facture  
est de : <sup>(2)</sup>

- 1 716 € (1 430 HT+ 286 TVA)
- 2 574 € (2 145 HT+ 429 TVA)
- 7 080 € (5 900 HT+1 180 TVA)

date et signature  
(précédées de "bon pour accord")

(1) le choix d'adhésion au titre d'un Groupe permet à toutes ses filiales de participer aux Rencontres  
aux conditions adhérents.

(2) merci de préciser en complétant et/ou rayant

#### Conditions d'adhésion à l'association:

L'adhésion au CEBP (Cercle d'Etudes de la Boulangerie-Pâtisserie) est ouverte aux Entreprises et  
Organismes de la Filière moyennant une **cotisation annuelle** d'un montant de :

- **€ 1 430** HTVA pour la formule **UNO** (1 représentant de la Société ou Organisme)
- **€ 2 145** HTVA pour la formule **DUO** (2 membres d'une même Société ou Organisme)
- **€ 5 900** HTVA pour la formule **GROUPE** (5membres d'une même Société ou Organisme)

Elle ouvre droit :

- à la participation gratuite de l'adhérent à toutes les Rencontres avec le nombre de représentants  
mentionnés selon la formule choisie
- avec une participation\* aux frais de **€ 330** HTVA pour les inscriptions supplémentaires

\*Les montants restent dus en cas d'annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant la rencontre, ou  
en cas d'absence à celle ci. (Un autre collaborateur **du même adhérent** peut remplacer l'absent.)